Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221215-D22_108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-108
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	22/12/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 22 Votants : 31

L'an 2022, le jeudi 15 décembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX (Valencin).

Absents : Fabien BICHET, Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Ludovic HIRTH (excusé), Isabelle HUGOU, Bernard JULLIEN, Laurence MUCCIARELLI (excusée), Alain NEPLE, Robert PARISET, Michel REVEYRAND, Joël TERRY, Aurélie VERNAY.

Procurations :
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Brigitte GROIX à Valérie MICHA-FRACHON
Bernard JULLIEN à Vanessa DEVAUX
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Michel REVEYRAND à Albert GIRERD-POTIN
Joël TERRY à Patrick CASTAING
Aurélie VERNAY à René PORRETTA

DOTATION COMMUNAUTAIRE MOBILITE « AIRES DE COVOITURAGE » - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE HEYRIEUX (PJ)

Classification contrôle de légalité : 7.8.1

Par délibération en date du 29 septembre 2022, modifiée le 24 novembre 2022, le Conseil communautaire a validé l'instauration d'une dotation mobilité afin d'encourager l'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire.

Dans le cadre de cette dotation, la commune de HEYRIEUX a déposé une demande de fonds de concours pour le projet suivant :

- Aménagement d'un parking de 100 places, situé rue du Général de Gaulle, dont 64 destinées au covoiturage, pour un montant total de 284 804 € HT.

Après analyse des services de COLL'in Communauté, les dépenses éligibles pour le fonds de concours se portent à 217 844 € HT.

Par ailleurs, la commune de HEYRIEUX a reçu pour ce projet une subvention de 40 000 € de la part du Département de l'Isère.

Au regard de ces éléments et de l'avis favorable de la Commission Mobilité, le fonds de concours pour la commune de HEYRIEUX est estimé à 88 922 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la décision du Maire de la commune de HEYRIEUX en date du 28/11/2022, sollicitant un fonds de concours de COLL'in Communauté pour l'aménagement de 64 places de covoiturage au sein du parking situé rue du Général de Gaulle,
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à COLL'in Communauté ;
- VU l'avis favorable de la Commission Mobilité en date du 01/12/2022,
- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de HEYRIEUX, plafonné à 88 922 €, conformément aux crédits inscrits au budget 2022 et selon plan de financement présenté ;
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	PJ_22-108_Dotation communautaire-Mobilité places de covoiturage-Heyrieux